



RCS : ORLEANS

Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00574

Numéro SIREN : 413 845 983

Nom ou dénomination : 6TI

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2014 sous le numéro de dépôt 2866

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS

44 Rue de la Bretonnerie – BP 92015 - 45010 ORLEANS Cedex 1

Tél. : 02.38.78.07.02 – www.greffe-tc-orleans.fr

N° ROLE : 2014 6586
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

EXTRAIT des Minutes du Greffe du
Tribunal de Commerce d'ORLEANS
Département du LOIRET

ORDONNANCE

26 MAI 2014

N° SOUS REPERTOIRE
2014 343

Nous, **Christian ADM**, Vice-Président du Tribunal de Commerce.
Assisté de Maître **Pascal DANIEL**, Greffier en chef

Vu la requête du 16 mai 2014, déposée le 23 mai 2014 présentée par Monsieur Jean Pierre FRARIN agissant en qualité de Président de :

SAS 6TI
37 bis quai de Prague 45100 ORLEANS
RCS ORLEANS B 413 845 983

Et

SAS 6TI CENTRE
37 bis quai de Prague 45100 ORLEANS
RCS ORLEANS B 790 219 083

Vu les articles L 225-147, L 236-10, L 236-16, L 236-21, L 236-22, R 224-1, R 225-136 et R 236-6 du Code de Commerce.

Nommons :

Monsieur Jean Michel ROUZEE
14 rue de la Manufacture – 45160 OLIVET

en qualité de commissaire à la scission et aux apports.

Disons que ce mandat de justice, confié au commissaire à titre strictement personnel, compte tenu de ses compétences, ne peut en aucun cas être sous-traité.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné :

- pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.
- soumettra sa proposition d'honoraires par écrit aux sociétés requérantes et nous communiquera copie de cette proposition visée pour accord par les sociétés.

Disons que le commissaire communiquera aux organes de direction, de surveillance ou de contrôle (le cas échéant) des sociétés concernées une attestation d'indépendance et d'impartialité, selon modèle joint au courrier de notification de la présente ordonnance, pour exécuter sa mission. La présente nomination ne prendra effet qu'à la date de la délivrance de ce document.

Disons qu'à la fin de sa mission, le commissaire nous adressera ce document.

Disons que le commissaire disposera d'un délai qui ne pourra pas être inférieur à trente jours pour exécuter sa mission et ce, à compter de la date de la présente ordonnance.

Disons qu'en cas d'empêchement, le commissaire nommé devra, sans délai, se désister et nous aviser de sa décision ainsi que les sociétés requérantes, afin de procéder immédiatement à la désignation d'un commissaire en remplacement.

Disons que le commissaire nous communiquera copie de son rapport après avoir invité les dirigeants à nous faire part de leurs éventuelles remarques et observations sur celui-ci.

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au dossier des sociétés, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Disons que la présente ordonnance sera notifiée aux requérants, ou au mandataire, et au commissaire désigné.

Mettons les dépens de la présente ordonnance taxés et liquidés à la somme de 84,16 € à la charge des requérants.

Orléans, le 26

POUR EXPÉDITION CERTIFIÉE CONFORME

Le Greffier,

Le Président,



**REQUETE CONJOINTE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS**

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS
ARRIVÉE
23 MAI 2014
GREFFE
SECRETARIAT DU PRESIDENT

Les soussignées :

- La société 6TI, société par actions simplifiée au capital de 250 000 €, dont le siège social est situé à ORLEANS (45100) - 37 bis Quai de Prague, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ORLEANS sous le numéro 413.845.983, représentée à l'effet des présentes par Monsieur Jean-Pierre FRARIN en qualité de Président, ayant tous pouvoirs à l'effet de signer les présentes,

et

- La société 6TI CENTRE, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 2 000 euros, dont le siège social est situé à ORLEANS (45100) - 37 bis Quai de Prague, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ORLEANS sous le numéro 790.219.083, représentée à l'effet des présentes par Monsieur Jean-Pierre FRARIN en qualité de Président, ayant tous pouvoirs à l'effet de signer les présentes,

Ayant pour même conseil :

La SELARL FREYSSINET GONTIER LE DORTZ LOUVEAU PESNEAU VANDEN DRIESSCHE, Société d'avocats Inter barreaux, sise 3 Mail du Front Populaire - BP 26515 - 44265 NANTES Cedex 2 (Tél. : 02.51.84.33.00 ; Fax. : 02.51.84.27.06) et 4 rue Manuel - 85000 LA ROCHE SUR YON (Tél. : 02.51.36.00.55. Fax. : 02.51.41.23.14), au Cabinet desquels il est fait élection de domicile.

Ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Il est envisagé un apport partiel d'actifs aux termes duquel la société 6TI ferait apport à la société 6TI CENTRE de l'intégralité de ses actifs liés à l'exploitation d'un fonds de commerce de production et distribution de logiciels et matériels, fourniture de prestations de services dans le domaine de l'informatique, des télécommunications et de l'organisation, tels que audit, conseil, expertise, conception et réalisation de logiciels, assistance technique, maintenance, formation, recrutement, moyennant la prise en charge par la société 6TI CENTRE du passif correspondant et l'attribution à la société 6TI CENTRE d'actions créées à titre d'augmentation de capital.

Cette opération serait, par application de l'article L 236-22 du Code de Commerce placée sous le régime juridique des scissions prévu aux articles L 236-16 à 236-21 du Code de Commerce.

En conséquence, les soussignées ont l'honneur de vous demander de bien vouloir nommer un commissaire unique à la scission et aux apports chargés, conformément aux dispositions des articles L236-10, L 236-16, L 236-22 et R 236-6 du Code de Commerce :

- d'établir un rapport écrit sur les modalités de l'apport partiel d'actif susvisé ;
- et d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre d'apport partiel d'actifs par la société 6TI à la société 6TI CENTRE.

FAIT A NANTES
Le 16 mai 2014

Pour la SELARL FREYSSINET GONTIER LE DORTZ LOUVEAU PESNEAU VANDEN DRIESSCHE
Me Cédric BOUVIER
Avocat

